

Fiche technique : AUDIT EN ETABLISSEMENTS DE SANTE

Votre établissement de santé est soumis à de nombreuses réglementations et à des procédures de certifications obligatoires de plus en plus contraignantes. Les démarches de mise en conformité sont lourdes et longues. **Vous avez besoin de savoir où vous en êtes** ou de vous assurer que vos démarches portent leurs fruits.

⇒ **Faites des points d'étape pour valider tout ou partie des travaux et connaître leur efficacité !!!**

Périmètre

OGIP Qualité cabinet conseil spécialisé en audit vous propose ses services afin de réaliser l'audit de nombreuses fonctions au cœur de la réglementation et des référentiels de certification. Cette démarche est possible pour la gestion des risques, la gestion des déchets, le respect des pratiques d'hygiène, le circuit d'accueil du patient, la restauration, la gestion des réclamations et encore bien d'autres....

Nous intervenons et nous adaptons également à tout type de structure, groupe d'établissements, établissements, site, pôle, service, unité ...

Contexte

Un consultant auditeur professionnel analyse avec vous votre besoin, détermine le plan d'audit adapté. Des échanges permanents permettent de faire de cet audit un moment privilégié d'échanges propices aux évolutions.

Objectifs pour l'entreprise

Nous confier vos audits vous permet de :

- Disposer de **l'expertise** et des astuces d'un auditeur expérimenté et reconnu ;
- Vous assurer que les démarches déjà entreprises sont efficaces.
- Apporter un **regard neuf** et source de propositions à vos démarches.
- Apporter des **réponses objectives** pour votre auto-évaluation.
- Gagner en **sérénité** par la validation extérieure des progrès réalisés.

Contributions Ogip-Qualité

Démarche :

- Définition du type et du champ de l'audit.
- Analyse du contexte et de vos objectifs.
- Réunion de présentation du consultant et de la démarche.
- Réalisation de l'audit.
- Présentation du rapport d'audit et des pistes d'améliorations. Réunion de présentation des conclusions de l'audit et des propositions de solutions.



Bénéfices pour le client :

Une prestation d'audit adaptée aux besoins et objectifs de l'établissement qui permet à vos démarches d'être évaluées avant visite de certification vous permettant ainsi de réagir à temps.

Les maîtres mots de ce type de démarche sont :

- ✓ Objectivité.
- ✓ Efficacité.
- ✓ Sérénité.

OGIP Qualité

407 Rue Salvador Allende
Bâtiment Hermès
59120 LOOS
France

Téléphone : 03 27 99 79 30

Télécopie : 03 27 98 94 17

Mail : ogip@ogip-qualite.fr
Site : www.ogip-qualite.fr